

Communiqué de presse

le 5 octobre 2022

UNIFORMISATION DE LA METHODE DE CALCUL POUR LES CONTRATS VARIABLES

Dès novembre 2022, le VREG, la CWaPE, BRUGEL et la CREG utiliseront une méthode uniforme pour calculer le coût annuel estimé des contrats d'électricité et de gaz naturel à prix variables. La nouvelle méthode, appliquée par le VREG depuis mai 2022, prend en compte les prix de l'énergie prévus pour les 12 prochains mois, sur la base des cotations disponibles sur les bourses de l'énergie pour des livraisons futures. Le but de cette méthode de calcul est de proposer le classement le plus fiable possible des offres des fournisseurs dans l'intérêt du consommateur. Les régulateurs belges de l'énergie suivront la méthodologie et l'affineront si nécessaire.

Actuellement, les prix sur le marché de l'électricité et du gaz naturel présentent des variations très importantes. Les estimations réalisées dans les comparateurs sont un aperçu de la situation du coût annuel attendu de chaque produit, avec comme seul objectif de comparer les produits des fournisseurs entre eux. Au vu des fluctuations importantes des prix sur les marchés du gaz et de l'électricité, ces estimations peuvent d'ailleurs fortement varier d'un mois à l'autre. Les utilisateurs des comparateurs de prix doivent dès lors être conscients que les montants indiqués seront différents des montants finalement facturés.

Les régulateurs, conscients des énormes impacts de la hausse des prix sur la vie des consommateurs, encouragent ces derniers à regarder en détail leur contrat d'énergie, et à rester vigilants à l'évolution du marché de l'énergie à l'aide des outils de comparaison.

CREG
+32 497 52 77 62
press@creg.be

CWAPE
Stéphane Renier
stephane.renier@cwape.be

BRUGEL
Adeline Moerenhout
+32 499 99 88 64
amoerenhout@brugel.brussels

VREG
Leen Vandezande
+32 485 27 88 35
leen.vandezande@vreg.be